
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 26.

À 19 h 18, le président du conseil suspend la séance.

À 19 h 23, le conseil reprend ses travaux.

CA24 16 0029

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
12 mars 2024, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 12 mars 2024, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 27 ET SE TERMINE À 20 H 00.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marice Mallette	Panneau de sécurité pour les enfants
Marylise Lapierre	Le projet de bains rituels-synagogue
Thierry Regaud	Nouveau permis sur la rue Willowdale
Suzanne Simard	La rue Querbes
Georges Sioufi	Journée scolaire, pistes cyclables permanentes, hostilité des piétons
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Jean Fréchette	À la dernière séance, en réponse à ma question concernant les travaux au parc Beaubien, vous avez confirmé qu'il n'y aurait pas de consultation des riverains puisqu'il n'y aurait pas de changement au terrain soccer sauf pour l'ajout d'éclairage. J'en conclus qu'il n'y aura pas de changement à l'horaire actuel tel qu'affiché soit de 8h le matin à 21h le soir et que l'éclairage sera éteint à la fermeture ? C'est que même s'il n'y a pas d'éclairage actuellement, il n'est pas rare qu'il y ait de l'activité parfois bruyante beaucoup plus tard que 21h sur le terrain de soccer. Imaginez avec de l'éclairage. Merci de tenir compte de cette requête.
Jean-Marc Corbeil	Monsieur le Maire. Comme vous le savez, les autobus scolaires qui circulent dans l'arrondissement et qui s'immobilisent en double file le long des véhicules stationnés en bordure du trottoir pour faire monter et descendre leurs passagers, ne respectent pas notre règlement sur la circulation ni le code de la sécurité routière. À ce sujet vous avez commandé une opinion juridique dont vous avez pris connaissance et qui vous confirme explicitement l'illégalité de ce type d'immobilisation. Question : Allez-vous désigner des zones d'embarquement qui permettent l'embarquement et le débarquement des passagers en conformité à notre règlement sur la circulation et au code de la sécurité routière ? Question subsidiaire : Avez-vous transmis au SPVM les conclusions de l'opinion juridique en ce qui concerne l'illégalité des immobilisations des autobus scolaires en double file ?
Patrick Brodeur	À qui de droit, j'aimerais connaître les actions concrètes qui seront prises afin de faire respecter le délai de tolérance de stationnement de 2 heures constamment bafoué par les visiteurs (très souvent des étudiants de l'UdeM à proximité) sur la rue Willowdale. Nous sommes deux payeurs de vignettes et nous avons peine à trouver un stationnement sur la presque totalité de la rue plusieurs fois par semaine. Autant dire que nous payons pour rien. Les agents de stationnement sont pratiquement absents. Peu pour ne pas dire pas de constats sont remis et nos appels fréquents à la sécurité de l'arrondissement ne donnent aucun résultats depuis plusieurs années. Merci!
Céline Forget	Bonjour. Une voiture est stationnée sur le gazon, entre le trottoir et la maison. Qui doit intervenir: la sécurité publique? les agents de stationnement? ou les inspecteurs de l'aménagement?Merci à l'avance.

Pierre Lacerte	L'arrondissement travaille à un plan directeur de mobilité durable et sécuritaire. Vous avez expliqué que son objectif était de procurer aux Outremontais un milieu de vie agréable et sécuritaire. Parmi les actions que vous entendez promouvoir pour améliorer la sécurité, la question des autobus scolaires qui sillonnent les rues de notre quartier devrait constituer une de vos priorités. Votre administration a-t-elle l'intention d'implanter des zones d'arrêt obligatoires pour raccourcir les trajets et respecter vos règlements qui imposent des lieux d'immobilisation prédéterminés, ainsi que la loi sur la sécurité routière qui interdit à ces véhicules de s'immobiliser en double file et près d'un véhicule stationné en bordure de la chaussée ? J'aimerais aussi que vous demandiez à M, Meloche, le directeur de l'arrondissement par intérim, s'il a exigé des experts qui travaillent à ce plan de mobilité durable qu'ils tiennent compte de cette problématique des autobus scolaires.
jean christophe pascal	La réduction de la circulation automobile à une voie par sens semble avoir été retenue pour la reconstruction du viaduc Rockland. Pourquoi ne pas mettre en œuvre ce changement dès maintenant? Outre l'avantage de pouvoir mesurer l'impact réel de cette mesure sur la circulation de transit, des aménagements provisoires permettraient de sécuriser dès maintenant le passage des piétons et vélos. De plus la diminution de moitié des passages et des charges permettrait d'envisager une prolongation de la vie du viaduc et ne pas engager immédiatement des investissements dont l'utilité réelle demeure à démontrer. Les raccordements piétonniers et cyclistes de part et d'autres du viaduc posent des défis. S'y attaquer dès maintenant permettra une expérimentation dont les plans définitifs ne pourront que profiter. Pouvons nous compter sur l'administration de l'arrondissement pour soutenir cette démarche dont les bénéfices immédiats pour la sécurité des résidents d'Outremont sont évidents.
Rani CRUZ	quel est le plan pour les pistes cyclables? Vu l'hiver peu enneigé est-ce possible de remettre les pistes cyclables plus tôt cette année ? Et la piste cyclable de lajoie va-t-elle être améliorée pour la rendre plus sûre. Comme vous devez tous vous en souvenir, l'année dernière a été une débâcle avec la mauvaise gestion du stationnement restant lors de l'ajout de la peinture... puis la peinture a été enlevée quelques jours plus tard après de nombreux quasi-accidents de personnes en voiture percutant des personnes à vélo.

CA24 16 0030

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 février 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 février 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA24 16 0031

Accorder un contrat à l'entreprise Arbo-Design inc., pour l'élagage des arbres publics post-verglas / Dépense totale de 358 089,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20268 – 1 soumissionnaire / Dépense provenant du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU)

ATTENDU QUE de nombreux arbres publics ont été endommagés ou déstructurés lors de l'épisode de verglas du 5 avril 2023 et que ceux-ci sont principalement situés en rue ou en parc, sur le domaine public ;

ATTENDU QU'UN élagage correctif et d'assainissement est absolument requis pour permettre à ces arbres de survivre sainement et de cohabiter sécuritairement avec leur environnement immédiat ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a la responsabilité d'entretenir ses arbres et que les interventions qui découlent d'un verglas, ou de tout autre événement naturel extrême, doivent être réalisées avec diligence pour assurer la préservation du patrimoine arboré ;

ATTENDU QUE dans un contexte de désastre naturel, l'équipe d'élagage régulière ne pourra suffire à la tâche ce qui explique pourquoi l'arrondissement a sollicité le marché pour la réalisation de ce mandat ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249926001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense maximale de 358 089,64 \$, incluant les taxes, pour l'élagage des arbres publics post-verglas situés sur le domaine public de l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER à l'entreprise Arbo-Design inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin au montant de 358 089,64 \$, incluant les taxes, et ce conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20268;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgences (CCMU).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1249926001

CA24 16 0032

Accorder un contrat à l'entrepreneur 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour une durée approximative de trente-six (36) mois (2024, 2025 et 2026), pour le service d'inspection télévisée des conduites d'égoûts incluant le transport et la disposition des résidus pour le territoire de l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 360 067,21 \$, taxes incluses (contrat : 327 333,83 \$ + contingences : 32 733,38 \$) - Appel d'offres public AO 23-20181 - Lot #10 – 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 327 333,83 \$, incluant les taxes, pour le service d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, soit pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

D'ACCORDER à l'entrepreneur 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 327 333,83 \$, incluant les taxes, pour une durée fixe de trente-six (36) mois (2024, 2025 et 2026), suite à l'appel d'offres public AO 23-20181- Lot #10 (3 soumissionnaires) ;

D'AUTORISER une dépense de 32 733,38 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER dans le cadre de ce contrat, une dépense totale de 360 067,21 \$, incluant les taxes et le budget de contingences ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1249203002

CA24 16 0033

Accorder un contrat à l'entrepreneur Les Signalisations R.C. inc., pour la réalisation du marquage sur la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont, pour une période de deux (2) ans ferme pour les années 2024 et 2025 ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit les années 2026 et 2027 - Dépense totale de 457 788,93 \$, taxes incluses - Pour les années 2026 et 2027, les prix soumis pour les années 2024 et 2025 seront augmentés de 3 % à la date de renouvellement - Appel d'offres public numéro 24-20329 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense maximale de 457 788,93 \$, incluant les taxes, pour une période de deux ans ferme, soit pour les années 2024 et 2025, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont y compris tous les frais accessoires, le cas échéant, ainsi qu'une possibilité de deux années additionnelles, soit pour les années 2026 et 2027 pour lesquelles les prix soumis initialement seront augmentés à 3 % à la date de renouvellement ;

D'ACCORDER à l'entrepreneur « Les Signalisations R.C. inc. » le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 788,93 \$, incluant les taxes, pour une période de deux (2) ans, conformément aux documents d'appel d'offres public 24-20329 ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1245069002

CA24 16 0034

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) loue du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, un terrain situé au 500, boulevard Dollard (Parc Beaubien), d'une superficie d'environ 9 198 m², à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement d'Outremont, pour un terme de 25 ans, à compter du 1er mars 2024, moyennant une dépense totale de 25 \$, non taxable - Bâtiment 2642-001

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246025001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le projet de bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, un terrain situé au 500, boulevard Dollard (Parc Beaubien), d'une superficie d'environ 9 198 m², à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement d'Outremont, pour un terme de 25 ans, à compter du 1^{er} mars 2024, moyennant une dépense totale de 25 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer le bail pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1246025001

CA24 16 0035

Accorder un contrat de gré à gré (OUT-SP02-24), à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc., pour la prise en charge du programme des ruelles vertes de l'arrondissement Outremont pour l'année 2024 et 2025 inclusivement - Dépense totale de 149 681,30 \$, taxes incluses (contrat : 126 983 \$ + contingences : 12 698,30 \$ + incidences : 10 000 \$) - Dépense provenant du PDI d'arrondissement et du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique ;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont sollicite le marché afin d'octroyer un contrat à un OBNL spécialisé dans la mobilisation, la conception et la réalisation de ruelles vertes dans le but de réduire les îlots de chaleur, d'effectuer une saine gestion des eaux pluviales, d'assurer la biodiversité par le verdissement, d'augmenter la sécurité en ruelles, d'apaiser la circulation, de réduire l'émission des GES et d'améliorer la qualité de vie de sa population ;

ATTENDU QUE ce programme sera confié à un organisme spécialisé dans l'aménagement des ruelles vertes et engagé dans le développement de la communauté montréalaise ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248892001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE

D'AUTORISER une dépense de 126 983 \$, taxes incluses, pour la prise en charge du programme des ruelles vertes de l'arrondissement Outremont pour les années 2024 et 2025 ;

D'ACCORDER à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant de 126 983 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER une dépense de 12 698,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (montant équivalent à 10 % de la valeur du contrat) ;

D'AUTORISER une dépense de 10 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

D'AUTORISER une dépense totale de 149 681,30 \$, taxes incluses, incluant le budget de contingences et le budget des incidences ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le budget PDI de l'arrondissement et le budget de fonctionnement.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE REPORTER le point 20.05 afin de solliciter l'Éco-Quartier d'Outremont.

Un débat s'engage.

À 20 h 10, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 13, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST BATTUE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.05 1248892001

CA24 16 0036

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2024

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2024.

30.01 1246131005

CA24 16 0037

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2024

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2024.

30.02 1246131006

CA24 16 0038

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2024

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2024.

30.03 1246131007

CA24 16 0039

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2024

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2024.

30.04 1246131008

CA24 16 0040

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à permettre l'implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Outremont et Champagneur

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Outremont et Champagneur prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'y implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

40.01 1245069004

CA24 16 0041

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à permettre l'agrandissement de la zone d'arrêt interdit existante sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre les avenues Wiseman et McEachran

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre les avenues Wiseman et McEachran prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'agrandir la zone d'arrêt interdit existante à cet endroit.

40.02 1245069005

CA24 16 0042

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à permettre l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur le côté ouest de l'avenue Pratt entre les avenues Ducharme et du Manoir

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Pratt comprise entre les avenues Ducharme et du Manoir prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'y implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

40.03 1245069007

CA24 16 0043

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic.

40.04 1248358004

CA24 16 0044

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance du 17 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et que des copies ont été remises aux élus et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*. L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic ;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux dates, heures et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires (AO-460)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1248358004

CA24 16 0045

Avis de motion et dépôt des projets de règlements - Règlement visant à modifier le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530), et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) visant à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet que des projets de règlements intitulés « Règlements modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble(AO-400), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) » seront adoptés au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ces règlements visent à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont.

40.06 1248358005

CA24 16 0046

Adoption des projets de règlements - Règlement visant à modifier le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530), et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) visant à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance du 17 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et que des copies ont été remises aux élus et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER les projets des règlements modifiant le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (AO-400), le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) et le *Règlement concernant les permis et certificats* (AO-561). L'objet de ces règlements visent à intégrer le secteur Atlantic à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont ;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements relatifs aux PPCMOI et aux PIIA aux dates, heures et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1248358005

CA24 16 0047

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) - L'objet du règlement vise à corriger certains tarifs de la sous-section II de la Section I - visant les permis de stationnement ainsi que la sous-section I de la Section II visant les certificats d'autorisation ou d'occupation

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 6 février 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 6 février 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631)*. L'objet du règlement vise à corriger certains tarifs de la sous-section II de la Section I - visant les permis de stationnement ainsi que la sous-section I de la Section II visant les certificats d'autorisation ou d'occupation.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1243711001

CA24 16 0048

Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à retirer la notion de conducteur principal pour la délivrance des permis de stationnement uniquement aux employés oeuvrant dans les Centres de la Petite Enfance (CPE), les Garderies subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la Famille et les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys sis dans l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 6 février 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 6 février et l'adoption du règlement, un changement a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1245069003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER avec changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à retirer la notion de « conducteur principal » pour la délivrance des permis de stationnement uniquement aux employés œuvrant dans les Centres de la Petite Enfance (CPE), les Garderies subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la Famille et les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys sis dans l'arrondissement d'Outremont prévue au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1245069003

CA24 16 0049

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à permettre le conseil d'Arrondissement d'accorder des exemptions à fournir et maintenir des cases de stationnement à toute personne qui en fait la demande / Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 20 février 2024, à 18 h

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 6 février 2024, le conseil d'arrondissement a entériné, par le biais de la résolution CA24 16 0017, une motion demandant à la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif de mettre à jour sa réglementation d'urbanisme afin de permettre au conseil d'arrondissement d'octroyer des exemptions pour des cases de stationnement requises dans le cadre d'un projet de développement incluant celles déjà existantes ;

ATTENDU QUE l'arrondissement subit depuis quelques années une pression immobilière et foncière ayant pour conséquence le développement de terrains et de bâtiments dans des secteurs déjà établis ;

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), aux articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 155 de l'annexe C de cette Charte ;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 février 2024 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 février 2024 et que le procès-verbal fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance ;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 février 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2024 concernant le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage* (1177) ;

D'ADOPTER sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de zonage* (1177). L'objet de ce règlement vise à permettre au conseil d'arrondissement d'octroyer des exemptions pour des cases de stationnement requises dans le cadre d'un projet de développement incluant celles déjà existantes. Cette modification vise également à assujettir les demandes d'exemption pour les immeubles du groupe communautaire.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1248358003

CA24 16 0050

ADDENDA - Ordonnance permettant la fermeture partielle du boulevard Dollard entre l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie, dans le cadre d'un projet pilote de fermeture pour la période comprise entre le 23 décembre 2023 et le 21 juin 2024, dans l'arrondissement d'Outremont / Modification du 2^e amendement de la résolution CA23 16 0389

ATTENDU QUE le 14 décembre 2023, le conseil a entériné la résolution CA23 16 0389 (dossier 1236965009) afin d'édicter, en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture partielle du boulevard Dollard entre l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie, dans le cadre d'un projet pilote de fermeture pour la période comprise entre le 23 décembre 2023 et le 21 juin 2024, dans l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU QUE trois (3) amendements ont été proposés par la conseillère Valérie Patreau lors de l'étude de ce dossier ;

ATTENDU QUE le texte du deuxième (2^e) amendement apparaissant à la résolution approuvée le 18 décembre 2023 puis reproduit dans le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023 ne reflétait pas le texte proposé par la conseillère ;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023 a été modifié en conséquence et ce, avant son approbation par le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 février 2024 ;

ATTENDU QUE par soucis de transparence, la même modification doit être apportée à la résolution CA23 16 0389 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1236965009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER le 2^e amendement de la résolution CA23 16 0389 de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, à 11 h 30 pour se lire ainsi " **DE RETIRER** le point afin que ce projet soit retravaillé et qu'on revienne si nécessaire la semaine prochaine pour un autre conseil spécial avec une meilleure proposition " et non " **RETIRER** le point de l'ordre du jour et de le reporter à la séance du 6 février 2024. "

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1236965009

CA24 16 0051

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont au mois de mars 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de mars 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

-Événement « **Chasse aux cocos** » organisée par l'organisme Outremont en famille.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1246737002

CA24 16 0052

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 54, avenue Kelvin, 24, avenue Nelson, 1565, avenue Bernard, 1571, avenue Bernard et au 25, avenue Maplewood

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 17 janvier 2024 et à la séance tenue le 14 février 2024, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA pour les immeubles suivants :

54, avenue Kelvin :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver un balcon de taille identique à l'existant au 2^e étage, avec colonnes en coin et marquise ;
- Aligner la terrasse au RDC avec le balcon du 2^e étage (en projection et avec le côté droit (Nord-Est)) ;
- Remettre l'escalier à son emplacement d'origine ;
- Installer des garde-corps en bois, avec barrotins en bois.

OU

- Conserver un balcon de taille identique à l'existant au 2^e étage, avec marquise ;
- Éviter d'installer des colonnes le long du mur de maçonnerie. Installer plutôt des supports à 45 degrés, ancrés au mur. Ces supports devront être de taille proportionnelle au balcon soutenu et proposant une esthétique compatible avec le balcon ;
- Installer des garde-corps en bois, avec barrotins en bois.

Et les suggestions suivantes:

- Peindre en blanc les balcons (garde-corps, colonnes, fascias et soffites tels qu'à l'origine) ;
- Augmenter la couverture végétale en privilégiant le pavé alvéolé.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte la proposition du citoyen d'installer des garde-corps en aluminium soudé au lieu de ceux en bois, avec barrotins en bois demandé par le CCU.

24, avenue Nelson :

Avec la réserve suivante :

- Afin de préserver l'intégralité architecturale du bâtiment, les fenêtres des murs latéraux devront reprendre la typologie originale, à savoir des fenêtres à guillotine de couleur brune qui préservent les divisions d'origine.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte la proposition du citoyen d'installer des fenêtres à battant au lieu des fenêtres à guillotine demandé par le CCU.

1565, avenue Bernard :

Avec la réserve suivante :

- Récupérer les pierres du perron et de l'escalier pour les réinstaller ou utiliser de nouvelles pierres véritables de dimensions semblables.

Et les suggestions suivantes :

- Récupérer les garde-corps et mains courantes existants ;
- Déterrer soigneusement les plantes vivaces et les arbustes situés dans la zone des travaux en vue de les replanter.

1571, avenue Bernard :

Avec la réserve suivante :

- Récupérer les pierres du perron et de l'escalier pour les réinstaller ou utiliser de nouvelles pierres véritables de dimensions semblables.

Et les suggestions suivantes :

- Récupérer les garde-corps et mains courantes existants ;

- Déterrer soigneusement les plantes vivaces et les arbustes situés dans la zone des travaux en vue de les replanter.

25, avenue Maplewood :

Avec la réserve suivante :

- Pour le parement des murs extérieurs de l'agrandissement, utiliser du zinc véritable telle que l'option de revêtement en zinc par Panfab fini prépatiné quartz.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1248208001

CA24 16 0053

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1268, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 14 février 2024, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble suivant :

1268, avenue Van Horne

Avec les réserves suivantes :

- Pour les stationnements à vélo, prévoir quelques espaces électrifiés pour la recharge des vélos à assistance électrique ;
- Pour les deux cases de stationnements intérieurs, prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1248208003

CA24 16 0054

Adopter, en vertu du *Règlement de zonage* (1177), une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir 8 cases de stationnement sur les 10 cases à la suite de l'ajout de plus de trois logements dans l'immeuble tel qu'exigées par le *Règlement* pour l'immeuble situé au 1268, avenue Van Horne

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage* (1177), la demande d'exemption de fournir et de maintenir huit (8) cases de stationnement sur les dix (10) cases exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage* (1177) pour le bâtiment sis au 1268, avenue Van Horne ;

D'IMPUTER la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1248358007

CA24 16 0055

Informé le conseil de l'arrondissement de la suppression de certains espaces de stationnement tarifés sur rue en lien avec la Politique « Vision zéro » en matière de sécurité des usagers de la route élaborée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal

INFORMER le conseil de la suppression des espaces de stationnement tarifés sur rue énoncés dans le présent dossier décisionnel.

60.01 1245069006

CA24 16 0056

ADDENDA - Modification d'une coquille apportée au compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue 19 octobre 2023

DÉPÔT du compte rendu modifié de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 19 octobre 2023.

60.02 1235069044

CA24 16 0057

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 décembre 2023

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 décembre 2023.

60.03 1245069008

CA24 16 0058

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Des mini-forêts, pour plus d'équité territoriale et moins d'îlots de chaleur à Outremont

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a tenu son premier budget participatif en 2021 avec un montant de 25 millions de dollars ;

ATTENDU QUE les projets retenus devaient contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal ;

ATTENDU QU'Outremont fait partie des arrondissements visés par le projet lauréat « les mini forêts de Montréal » et a obtenu 500 000 \$ pour la mise en place de 6 mini-forêts sur son territoire ;

ATTENDU l'importance de diminuer les iniquités territoriales auxquelles fait face la population d'Outremont, notamment en ce qui concerne la résilience aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE dans sa Planification Stratégique 2021-2025, Outremont s'est engagé à être exemplaire en matière de transition écologique ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a toute l'autonomie pour identifier les zones dans lesquelles il souhaite installer les 6 mini-forêts ;

ATTENDU QUE les mini-forêts permettent de réduire les îlots de chaleur, d'améliorer la biodiversité et d'absorber le CO2 ;

ATTENDU QUE les données ouvertes de la Ville de Montréal, montrent clairement des zones d'îlots de chaleur dans le nord-est de l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU QUE sur les 4 mini-forêts déjà installées en 2022 et 2023, 3 sont situées dans des zones plus fraîches et seulement une est située dans une zone d'îlots de chaleur (parc Saint Viateur), tel que montré sur la carte en annexe ;

ATTENDU QUE les 2 mini-forêts qui doivent être installées en 2024 sont prévues être installées dans des parcs identifiés comme des zones de fraîcheur (parc Joyce et parc FX Garneau).

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

PROPOSITION PRINCIPALE

QUE les 2 mini-forêts prévues en 2024 soient installées dans des zones identifiées comme îlots de chaleur dans le nord-est d'Outremont (voir « zone à prioriser » sur la carte en annexe).

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'AJOUTER après le texte « la carte en annexe », si cela s'avère possible suite à l'analyse des services responsables ;

DANS l'éventualité où ce n'est pas possible, que les services examinent la possibilité d'ajout des mini parcs de la verdure ou des arbres dans ce secteur afin de réduire les îlots de chaleur.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SOUS-AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE RETIRER de l'amendement « si ce n'est pas possible » et le remplacer par « dans tous les cas, que les services examinent a possibilité d'ajout des mini parcs de la verdure ou des arbres dans ce secteur afin de réduire les îlots de chaleur »;

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 28 h 38, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 39, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 44.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2024.